

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

## Règlement 2023-092

AVIS est donné qu'à sa séance ordinaire tenue le 28 août 2023, le Conseil municipal de Saint-Alexis a adopté le Règlement 2023-092 modifiant les Règlements de zonage no 1986-69 et no 1986-71 afin d'ajouter et de modifier des dispositions concernant le stationnement. Le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm a été reçu le 28 septembre 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'Hôtel de ville de Saint Alexis situé au 258, rue Principale, local 100, aux heures normales d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Alexis, ce 10e jour d'octobre 2023.

**Chantal Duval** 

Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ciannexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8h30 et 16h30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 10e jour d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10e jour d'octobre 2023.

**Chantal Duval** 

Directrice générale et greffière-trésorière

Mantal Daval